

GRAND CONCOURS DE RECRUTEMENT
Du 1er janvier au 31 mai 1912

ARRETE DU BUREAU EXECUTIF

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le premier janvier et se terminera le 31 mai 1912 inclusivement.

Droits d'entrée

Art. 1.—(a) Les droits d'entrée durant ce concours sont les suivants:

\$.50 pour un certificat de participation de	\$ 500.00
1.00 pour un certificat de participation de	1000.00
2.00 pour un certificat de participation de	2000.00
3.00 pour un certificat de participation de	3000.00

(b) L'honoraire d'examen doit être payé au Médecin-examineur au taux fixé par les statuts, art. 175.

(c) Le droit d'inscription à la caisse centrale des malades est supprimé.

Récompenses offertes par le Bureau Exécutif

Art. 2.—(1) \$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis durant ce concours.

Prix d'Honneur

(2) En outre des \$2.00 mentionnés au paragraphe 1 du présent article, les prix suivants seront accordés:

(a) A tout proposeur de 3 membres, un volume de littérature canadienne;

(b) A tout proposeur de 5 membres, un pendan de montre (fob) ou une épingle à cravate, (au choix du proposeur);

(c) A tout proposeur de 8 membres, un médaillon en or aux armes de la Société;

(d) A tout proposeur de 10 membres, une paire de boutons de manchettes, aux armes de la Société;

(e) A tout proposeur de 12 membres, une chaîne de montre en or;

(f) A tout proposeur de 15 membres, une bague en or, aux armes de la Société;

(g) A tout proposeur de 20 membres, une montre en or.

Nul ne peut recevoir plus d'un prix d'honneur.

Art. 3.—Pour avoir droit aux prix mentionnés dans ce décret, il faut:

10. Que tout proposeur présente et fasse admettre ses candidats dans le cercle ou le bureau de perception auquel il appartient;

20. Que les nouveaux membres admis acquittent deux contributions de la manière et au temps prescrits par les statuts de la Société.

Prix de Cercle

Art. 4.—Il sera accordé aux cercles un billet de passage de première classe, aller et retour, du siège d'affaires du cercle à Woonsocket, R. I., pour chaque 25 membres que le cercle aura fait admettre durant ce concours.

Art. 5.—Ne seront comptés pour l'adjudication de ce prix que les membres qui auront acquitté deux contributions avant le 1er juillet 1912,

Conditions diverses

Art. 6.—Les fondateurs de cercle ou de bureau de perception, ainsi que les membres agrégés par lettre de sortie, ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté.

Art. 7.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la Société ne pourront prendre part au concours. Les cercles et les bureaux de perception qui bénéficieront de leur aide seront, par le fait, hors concours, ainsi que leurs membres, pour tous les nouveaux membres qu'ils recruteront et feront admettre pendant cette période.

Art. 8.—Les cercles et les bureaux de perception devront faire rapport des résultats qu'ils auront obtenus dans ce concours, spécifiant les noms et prénoms des candidats admis, ainsi que les noms des proposeurs; ce rapport devra être transmis à l'inspecteur en chef, avant le 10 juillet 1912, à défaut de quoi, ils pourront être déclarés hors concours.

G. MONET,

Sec.-Gén.

NOUVEAUX CERCLES

Cercle Leclercville, No 359. — Institué à Leclercville, comté de Lotbinière, le 23 d'octobre 1911, par C. Duquette, inspecteur en chef et organisé par M. J. E. O. Béliveau, organisateur.

Officiers: Chapelain, Rév. Eugène Hudon, Sb. P. G., Roméo Daigle; Prés., J. E. P. Parrot; V.-P., Arthur Auger; S.-A., J. H. Lemay; Trés., J. H. Lemay; Médecin-Ex., Dr W. Laberge; Comm., Daniel Laliberté, et Introd., Henri Marcotte.

Cercle De Tracy, No 360. — Institué à Montréal, le 2 novembre 1911, par M. Chs Duquette, inspecteur en chef et organisé par M. J. E. Arnaud, organisateur.

Officiers: Chapelain,; Sb., P. G. G., M. Georges Labrèche, père; Prés., Gilbert Tassé; Vice-P., Henri Harnois; Sec.-A., J. A. Guibault; Trés., Léopold Laroque; Méd.-Ex., Dr J. M. Aumont; Comm., Jos. Châles, et Introd., Amédée Chevrier.

Cercle St-Claude, No 361, institué à St-Claude, comté McDonald, Manitoba, le 19 novembre 1911, par M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

Officiers: Chapelain, Rév. Père Joseph; Sb. P. G., et Md.-Ex., J. T. O. Saucier; Prés., C. J. H. Arbez; V.-P., E. A. Bazin; Sec.-A., H. H. Fortin; Trés., H. H. Fortin; Comm., Art. Jobin; Introd., Ed. Tissot.

NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTION

B. P. Fortierville, No 302. — Organisé à Ste-Philomène de Lotbinière, par M. J. E. O. Béliveau et installé le 3 d'octobre par M. C. Duquette, I.C.

Officiers: Comité de surveillance, MM. Sévérin Demers, prés.; Cléophas Jacques et Alphonse Jacques. Percepteur, M. Delphis Lemay. Méd.-Ex., M. A. Lafond, M.-D.

B. P. St-Hermas, No 304, organisé à St-Hermas, comté des Deux-Montagnes, par M. Damase Darveau, organisateur, et installé le 10 novembre 1911, par M. J. E. A. Arnaud, organisateur.

Officiers: Comité de surveillance, M. Mathias Lafond, président, et MM. Art. Guibault et Hermas Paiement.

Percepteur, M. J. B. Filion. Méd.-Ex., P. E. Payer.

CONDOLEANCES

Les cercles ci-après ont adopté des résolutions de condoléances en faveur des personnes suivantes:

Cercle St-Paul, No 26. — A la famille d'Anacllet Charland, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cercle St-Louis, No 44. — A la famille J. A. Brault, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cercle N.-D. de Lourdes, No 104. — Aux familles J. F. Forgues, Elzéar Corriveau et Adjudutor Mercier, à l'occasion de la mort de ces derniers.

Cl. Champlain, No 108. — A. M. Honoré Vézina, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cercle de Lorimier, No 112. — A M. J. B. Ste-Marie, à l'occasion de la mort de sa mère; A. M. Ovila Charbonneau, à l'occasion de la mort de son épouse; A. M. Louis Marsolais, Stanislas Contant et Emile Guyon, à l'occasion de la mort de leur enfant.

Cercle Chénier, No 148. — A Alphonse Lebrun, à l'occasion de la mort de son père.

Cercle Ste-Flavie, No 280. — A M. J. E. LaVoie, à l'occasion de la mort de son épouse.

DECOUVERTES FAITES PAR DES FRANÇAIS OU DES CANADIENS-FRANCAIS DANS L'AMERIQUE DU NORD

Lieux.	Découvreur.	Années.
Canada	— Jacques-Cartier	1534
Hochelaga	— Jacques-Cartier	1535
Hochelaga	— Jacques-Cartier	1555
Rivière Richelieu	— Champlain	1609
Lac Champlain	— Champlain	1609
Rivière Ottawa	— Champlain	1613
Lac Huron	— Champlain	1615
Lac Nipissing	— Champlain	1615
Lac Michigan	— Jean Nicolet	1634
Lac Érié	— PP. Chaumont et Bréboeuf	1640
Rivière Chaudière	— P. Druillettes	1646
Rivière Kennebec	— P. Druillettes	1646
Lac St-Jean	— P. Dequen	1647
Lac Supérieur	— Marchands français	1659
Les Illinois et le Wisconsin	— PP. Dablon et Allouez	1670
Baie d'Hudson	— P. Albanel	1672
Chutes Niagara	— P. Hennepin	1678
Le Mississippi jusqu'à l'Arkansas	— P. Marquette et Louis Jolliet	1673
Mississippi jusqu'à l'embouchure	— La Salle	1682
Le Minnesota	— D. G. Du Luth	1686
Montagnes Rocheuses	— Sieur de la Vérandrye	1743

N'achetez jamais ce qui vous est inutile sous prétexte que c'est bon marché.

* * *

La vanité et l'orgueil nous coûte plus que la faim, la soif et le froid.

* * *

La possession d'un bien présent vaut mieux que l'espérance de deux biens incertains.